

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2015 A 20H30

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Laurent BADONE, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Absents excusés : Mme Patricia PASSERAT (procuration à Mme Véronique FOURNIER MAQUIN), Mme Anne-Sophie PESSAY (procuration à M. Gilbert COLLINI)

CITOYENS D'HONNEUR :

Absents excusés : Xavier WATTIEZ, Florent BREMOND, Maurice VIX

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les personnes tirées au sort sont : M. COCHET Charles, Mme FOURNIER BIDOZ Julia, M. ABBE DECARROUX Julien, Mme Christine PERRILLAT MONET, M. Maurice PASSERAT, Mme Monique MAISTRE, M. DELESALLE Michel.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (27 mai 2015).

M. Le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal :
approuvé à l'unanimité.

2) RESULTATS DES DIFFERENTS AVIS D'APPELS PUBLICS A CONCURRENCE

Travaux de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des canalisations d'eau:

Suite à la publicité effectuée par voie électronique sur le site internet de la commune pour dématérialisation de la procédure et affichage sur le tableau de la mairie, seule l'entreprise PROFIL ETUDES a répondu.

M. Le Maire rend compte au conseil municipal de sa décision de confier les travaux de maîtrise d'œuvre à cette entreprise pour les montants suivants:

Tranche 1: Secteur de La Pesse: 2695€ HT

Tranche 2: Secteur du Pont Sud: 2646€ HT

Tranche 3: Secteur de Montessuit: 14455€ HT

Tranche 4: Secteur de Chez Tonnerre: 2989€ HT

Tranche 5: Secteur de La Côte : 3920€ HT

Suite à la commission travaux réunie le 6 juillet dernier, M. le Maire rend compte des décisions suivantes:

-Appartement N° 1 à l'Abbaye :

Deux entreprises ont répondu aux annonces.

C'est Aravis Peinture Papier Peint de Thônes qui a été retenue pour un montant de 5974.49€ HT

Trois semaines de travaux seront nécessaires. Il faudra également envisager des travaux de plomberie.

L'appartement pourrait être mis à la location fin juillet.

- Grenette de la place :

Mise en place de treillis en bois épicea dans une ossature en épicea sur les 3 faces derrière les bancs.

L'entreprise Vincent Fournier est la seule à avoir répondu à l'annonce et a donc obtenu les travaux pour un montant de: 4185€ HT

- Chalet des toilettes publiques et du transformateur:

Mise en place de couvre-joints en sapin brossé chauffé.

L'entreprise Vincent Fournier est la seule à avoir répondu à l'annonce et a donc obtenu les travaux pour un montant de 785€ HT.

- Rénovation du kiosque du jardin communal:

Aucune entreprise n'a répondu à l'annonce.

Les travaux sont reportés en 2016.

A noter que toutes les entreprises de menuiserie d'Entremont avaient été contactées par téléphone pour ces 3 structures.

Autre décision:

Puis, Mr le Maire rend compte de la décision de faire réaliser un trottoir en granit à l'entrée de l'église qui a été endommagée par les travaux d'assainissement de la façade.

C'est l'entreprise Ruscetta de Sallanches qui effectuera les travaux dans l'été pour un montant de 4800€ HT.

Il est rappelé que tous ces travaux font suite à la réunion avec notre architecte du patrimoine, Mr DESGRANDCHAMP et qu'ils rentreront dans le cadre de l'aménagement du cœur du village pour lequel une subvention de 50% du montant des travaux a été octroyée par le conseil général.

3) AIRE DE JEUX

L'aire de jeux a été mise en place en 2007. Elle a une durée de vie de 10 ans et les jeux en place sont endommagés et par conséquent, ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles.

Plusieurs propositions sont faites avec des estimatifs de coûts:

- Sécurisation et mise aux normes des jeux et réalisation d'un sol sous la structure: 10580€ HT.

Mais l'ensemble sera en "fin de vie" dans 3 ans.

- Changement complet de la structure avec:

- une préparation du terrain par les employés communaux (remise à niveau)
- une base en béton: environ 6500€ HT
- un sol coulé environ 9876€ HT
- les jeux : 3 modules environ 10 450 € HT.

Le conseil adopte à l'unanimité l'enveloppe d'un montant approximatif de 28000€.

Un avis d'appel public à concurrence sera affiché.

Ces travaux rentreront dans l'aide du Conseil Général pour l'aménagement du Cœur du Village soit 50% de subvention.

4) MODIFICATION DES DELIBERATIONS "CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDE" (SEL ET VOIRIE) ET CONVENTIONS.

Des modifications doivent être prises sur les délibérations et les conventions prises sur le groupement de commande « voirie ».

Modification : Manigod n'intègre pas le groupement de commande de voirie après décision de son conseil municipal. Les seuils limites des commandes des communes sont :

La Clusaz : 600 000 €, Le Grand Bornand : 600 000 €, Saint-Jean de Sixt : 200 000 € et Entremont : 100 000€.

Vote pour la modification du groupement de commande : 1 Contre, 1 abstention, 10 pour.

Convention pour le groupement de commande de sel :

Modification : Les montants de commande des communes ont changé.

La Clusaz : 38 000 €, Le Grand Bornand : 27 500 €, Manigod : 30 000€, Saint-Jean de Sixt : 12 000 € et Entremont : 4 000€.

Vote pour la modification du groupement de commande : 1 contre, 11 Pour.

Pour l'ensemble des groupements de commandes, il n'est pas fixé d'engagement minimal de commande.

5) APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le RPQS a été réalisé par le cabinet NICOT, qui nous gère l'assainissement non collectif.

Le RPQS répertorie les contrôles avant travaux, avant ventes et après travaux et les réhabilitations suite à des mises aux normes.

Vote à l'unanimité pour l'approbation du RPQS.

6) CONTRAT ATSEM : ATTRIBUTION DU POSTE

Création d'un poste d'agent technique non titulaire pour l'aide aux maternelles.

Stéphanie LE BRAS sera reconduite à ce poste avec un CDD de 1 an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à 4 ans maximum.

Vote à l'unanimité.

7) CREATION ET ATTRIBUTION D'UN POSTE NON TITULAIRE POUR LE PERISCOLAIRE

Création d'un poste d'agent technique non titulaire pour la surveillance du périscolaire.

Gwenaëlle QUERNEC sera reconduite à ce poste avec un CDD de 1 an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à 5 ans maximum.

Vote à l'unanimité pour l'attribution du poste à Gwenaëlle QUERNEC qui est déjà en place.

8) MODALITES D'ATTRIBUTION ET PRIX DES LOGEMENTS COMMUNAUX

La commission vie sociale a décidé d'ajouter une clause supplémentaire d'intérêt général pour l'attribution des logements communaux afin de pouvoir attribuer un logement sans affichage. Sont concernés par cette clause les instituteurs de la commune, les médecins et les agents communaux.

Par ailleurs, un prix est fixé à 8€ par m² loué qui sera appliqué sur les nouveaux baux après recalcule des surfaces habitables.

Vote à l'unanimité sur les modalités d'attributions et sur le prix du m² loué.

9) CONVENTION AVEC L'APE POUR LA MISE A DISPOSITION DU PETIT CHALET PLACE DE LA MAIRIE.

Une convention est établie entre la mairie et l'Association des Parents d'Elèves d'Entremont pour la mise à disposition gratuite à l'association, du chalet situé sur le parking de la mairie.

Vote à l'unanimité pour les modalités de la convention.

Vote à l'unanimité pour autoriser M. le maire à signer la convention.

10) LETTRE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE HAUTE-SAVOIE

Les maires ruraux de France se mobilisent contre certaines dispositions de la Réforme territoriale et de la loi NOTRe. Aussi, la présidente de l'AMR 74 a demandé aux maires de Haute-Savoie d'être solidaires de cette démarche en envoyant un courrier d'information à leurs concitoyens. Après délibération, le conseil **vote pour un affichage à la mairie : 9 pour et 2 contre, 1 abstention.**

M. Le Maire explique au conseil que, par ailleurs, l'Association des Maires de France demande le soutien des communes afin d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

Vote à l'unanimité pour la motion de soutien à l'action de l'AMF.

11) COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LE SM3A

Suite aux dégâts, le SM3A a fait un bilan sur 3 priorités de travaux.

1^{ère} priorité :

- 1- Aval du pont de chef lieu
- 2- Secteur des Plains,
- 3- Embâcles sur l'Overan.

2^{ème} priorité :

Chef-lieu: Epis sur le Borne.

3^{ème} priorité :

Les Charbonnières

12) QUESTIONS DIVERSES

- Personnel communal : 2 agents sur 3 sont en arrêt de travail.

Pour faire face aux travaux en période estivale, il est proposé d'embaucher Nicolas Pessay sur 2 semaines.

Une fiche de tâches avec la liste des travaux sera distribuée aux élus chaque semaine.

- CHAM: Chantier d'Histoire et d'Architecture Médiévale: Cette association de jeunes étudiants en architecture a été sollicitée pour la rénovation du mur en pierres qui soutient l'accès à l'église. Ces jeunes bénévoles, qui réalisent une quinzaine de chantiers en France par année pourraient, si notre dossier est retenu, intervenir par tranches de 3 semaines l'été sur 2 ou 3 ans. Une rencontre avec le directeur du CHAM, M.DESGRANDCHAMPS et le directeur du centre d'hébergement "Le Freney" aura lieu le 29 juillet. Des subventions pourraient être attribuées par la DRAC, Jeunesse et Sports et la Fondation du Patrimoine.

- L'ADP : une rencontre a eu lieu la semaine dernière avec les responsables techniques de la ville de Gravelines car le muret à l'entrée du pont du Chef-lieu est très endommagé. L'ADP se charge de la rénovation du muret.

- Plantations : Dans le cadre de l'aménagement du chef-lieu, plusieurs plantations ont été préconisées par notre architecte du patrimoine. Aussi, le lycée agricole de Contamines sur Arve a été contacté pour savoir s'il pouvait intervenir dans le cadre de la formation pour adultes. Le prix de leur intervention est

de 100€ la demi –journée uniquement pour la plantation. Pour ce qui est du choix et de l'achat des essences, il faut s'adresser à une pépinière.

Un devis de l'Entreprise PUTHOD va être réalisé pour l'achat des arbres.

- **Captage de Norcière**: Les travaux d'engrillagement pour la protection du captage auront lieu la semaine prochaine.

- **Maison Norcière** : un rendez-vous est prévu avec l'architecte et l'économiste jeudi 16 juillet à 13H45 pour se rendre sur place.

- **Fleurissement** : Le conseil municipal tient à remercier l'APE pour la réussite du fleurissement.

Prochain conseil municipal : lundi 27 Juillet à 20h30.

La séance est levée à 22h52

A Entremont, le 13 juillet 2015
Le Maire, Christophe FOURNIER

